

Suite aux dernières propositions de la Direction (21 mars), la CGT a indiqué que la Direction devait élaborer ses futures propositions en distinguant, uniquement, les statuts non-cadre et cadres.

La CGT a indiqué que le discours de nos dirigeants était relativement axé sur le prix du point de la convention collective de la Métallurgie de la Nièvre et les 2 coefficients intermédiaires.

La CGT a rappelé qu'actuellement des « négociations » étaient en cours pour une convention collective nationale dont le thème de la classification (Coefficients). Par conséquent, la CGT a indiqué que, sans l'objet d'un accord, les discussions actuelles restaient inutiles.

La CGT a, notamment, demandé :

- Une augmentation générale au détriment de l'individuelle,
- Une augmentation des minis de la grille des salaires et conserver les maxis,
- Une prime de montage pour les salariés de Garchizy (Environ 20/25 salariés),
- Un accord sur le droit à la déconnexion sans le lier avec le télétravail,
- Un engagement de négociation sur la prévoyance décès/invalidité et non la garantie d'une simple réunion (Nous avons demandé une mise en concurrence avec d'autres prestataires. La direction va faire un appel d'offre et ne peut s'engager pour 2018 hormis sur un chiffrage.)

La CGT a demandé de notifier le nombre de promotion et non un pourcentage.

Chaque syndicat a donné ses propres argumentaires.

A 11h45, la CGT a demandé que la Direction fasse une 3^{ème} proposition.

Seule la CGT a indiqué qu'elle était contre un budget augmentation individuelle. La Direction a proposé une interruption de séance afin de faire une 3^{ème} proposition à 12h30.

3^{ème} PROPOSITION DE LA DIRECTION MERCREDI 28 MARS À 12h30

La Direction précise que cette 3^{ème} proposition est la dernière.

Catégorie Ouvriers/Employés (Coefficient maxi 255) :

- Augmentation Générale (AG) : 1,1 % au 1^{er} avril
- Augmentation Individuelle (AI) : 0,5 % au 1^{er} juillet (mini de 25 €)

Catégorie Etam (A partir du coefficient 270) :

- Augmentation Générale (AG) : 0,8% au 1^{er} avril
- Augmentation Individuelle (AI) : 0,8% au 1^{er} juillet (mini de 25 €)

Catégorie Cadre :

- Augmentation Individuelle (AI) : 1,6 % au 1^{er} juillet

Primes spécifiques :

- + 1,1 % sur toutes les primes horaires

Budget hors périmètre AI :

- 0,10 % (Budget promotion égalité professionnelle Femmes/Hommes, changement de coefficient ouvrier et changement de catégorie)

Prime montage (Site de Garchizy) :

- Versement temporaire de la prime montage (Environ 43 € brut par mois) jusqu'au 31/12/2018 dans l'attente d'une étude du poste par rapport au positionnement du coefficient. A terme, le but est d'intégrer cette prime de montage dans le salaire de base en fonction du poste occupé.

CONTRE PROPOSITIONS CGT

- Augmentation Générale (AG) : **50 € répartis de la manière suivante :**
35 € au 1^{er} janvier 2018
15 € au 1^{er} Mai 2018
 - Budget promotion/développement/rattrapage (Indiquer le nombre de salariés bénéficiaires par budget)
 - **Grille des salaires à 1700 € (Dernière revalorisation de la grille en 2015 !)**
 - Primes spécifiques + 3% au 1^{er} janvier 2018
 - Déplafonnement de la prime d'ancienneté après 15 ans (Voir nos revendications)
 - Prime uniforme de **370 € au 1^{er} avril 2018** (Reliquat intéressement 2017 : 500 000 €)
- Pour ce dernier point, la Direction a indiqué qu'elle ne voulait pas en entendre parler.

Reprise à 15h45